

1. Inscription

Les conditions générales d'inscription au séjour de vacances organisé par ESCRIME POUR TOUS sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire, espèces ou chèques vacances). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant d'ESCRIME POUR TOUS impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription. Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un stage ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours. Pour les inscriptions intervenant moins de trente et un (31) jours avant la date du départ, la totalité du prix du programme est due à EPT. Pour les inscriptions à plus de trente et un (31) jours avant la date du départ, un acompte de 30 % du prix du programme est impérativement demandé. La totalité du prix du programme devra être payée au plus tard quinze jours avant le départ. Aucune inscription ne sera enregistrée par EPT sans le paiement de l'acompte correspondant. ESCRIME POUR TOUS se réserve le droit de refuser la présence du stagiaire sur le programme choisi si la totalité du prix du programme n'est pas payée avant la date du départ et conservera les sommes versées au titre des pénalités d'annulation.

2. Conditions d'inscription particulières

A. Dossiers et certificats médicaux

La Participation à un stage organisé par ESCRIME POUR TOUS nécessite pour des raisons de sécurité de demander pour chaque enfant mineur les documents suivants :

- un dossier médical complet et précis
- une autorisation parentale de pratique des soins médicaux ou chirurgicaux.

Les enfants mineurs devront obligatoirement être munis de ces documents pour pouvoir participer au stage. Escrime pour tous se réserve le droit de ne pas accepter d'enfants mineurs sur le centre en cas d'absence de ces documents. Vous trouverez les différents formulaires dans la documentation remise au moment de l'inscription. L'ensemble de ces documents est à remettre au minimum une semaine avant le début du stage, ainsi que :

- un état du dossier UCPA attestant le paiement du stage,
- une photo d'identité.

B. Avance des frais médicaux et frais de recherche et de secours

Les frais médicaux engagés en cas de maladie ou accident et les frais d'ambulance peuvent être avancés par ESCRIME POUR TOUS. En inscrivant un enfant mineur, les parents ou tuteurs acceptent par avance de rembourser l'intégralité de ces sommes avancées.

3. Modification

- Avant le départ
Toute demande de modification envoyée à moins de trente et un (31) jours avant la date de départ, pourra être prise en compte (hors transport). Passé ce délai, toute demande de modification est considérée comme une annulation et entraîne l'application des frais d'annulation prévue du chapitre "Annulation". Le renoncement à l'une des prestations incluses dans le programme ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Tout titre de transport émis ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir de la part d'ESCRIME POUR TOUS en cas de non-utilisation.
- Modifications après le départ
Durant le stage, le programme peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

4. Annulation

A. De votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès de : ESCRIME POUR TOUS. Toute demande d'annulation retiendra des frais de pénalités calculés sur le prix total du stage et variant en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après. En cas d'annulation d'un stage réglé en chèques vacances (ANCV), aucun remboursement ne pourra être effectué, le montant perçu sera proposé sous la forme d'un avoir sur un prochain stage.

Frais d'annulation pour les stages avec ou sans transport	
<i>Période avant le début de stage</i>	
<i>Pénalités calculées sur le prix net</i>	
+ de 30 j	10%
entre 30 et 21 j.	25%
entre 20 et 15 j.	50%
entre 14 et 8 j.	75%
entre 7 j. et le jour de départ	100%
en cas d'absence au départ sans annulation préalable	100%

B. Du fait d'ESCRIME POUR TOUS

ESCRIME POUR TOUS peut être exceptionnellement contrainte d'annuler votre programme si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, ESCRIME POUR TOUS vous en informera au plus tard 21 jours avant le départ ;
- les conditions de sécurité l'exigent ;
- en cas d'événements imprévisibles.

ESCRIME POUR TOUS rembourse les sommes déjà versées. En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

5. Prix

Le prix de nos programmes comprend les activités sportives, le matériel sportif, l'encadrement, l'hébergement, la restauration (petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner) et les animations ainsi qu'une assurance en responsabilité civile incluse. Il peut aussi comprendre en sus le transport. Les prix de nos programmes ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de la communication faite sur notre séjour.

6. Transport

Le voyage en train est proposé au départ de Paris et de Dinan. Le prix de vente inclut les billets de train, les transferts gare / centre ainsi que l'accompagnement durant tout le trajet. Les billets sont valables uniquement dans les trains indiqués, ils ne sont ni échangeables, ni remboursables. En cas de perte ou de vol de vos billets, ESCRIME POUR TOUS ne sera pas en mesure d'effectuer un remboursement. L'achat d'un nouveau titre de transport sera à votre charge.

7. Règlement interne d'ESCRIME POUR TOUS

Toute participation d'un enfant mineur aux activités d'ESCRIME POUR TOUS suppose un accord entre trois parties : le ou les parents responsables (ou les tuteurs légaux de l'enfant), l'enfant mineur participant aux activités, et ESCRIME POUR TOUS. L'inscription à ESCRIME POUR TOUS implique que le mineur et ses représentants légaux ont pris connaissance du présent règlement interne, qu'ils l'ont accepté et qu'ils s'engagent à le respecter. La vie en collectivité impose un certain nombre de règles, concernant notamment le respect des autres personnes, de leur image et de leur vie privée. Les participants s'obligent à respecter ces règles de vie et à s'abstenir de tout comportement susceptible de perturber le déroulement normal des activités et du séjour, non seulement pour le participant lui-même, mais aussi pour l'ensemble du groupe. Le régime des sorties est contrôlé et les enfants mineurs s'engagent à respecter les horaires et les règles convenus avec les équipes d'encadrement. ESCRIME POUR TOUS ne tolère aucune forme de violence et veille au respect de la santé publique des mineurs accueillis, par une prévention des risques, et une médiation systématique en cas d'incident ou de comportement de nature à porter atteinte au bon déroulement du stage, à la salubrité, à la sérénité et à la sécurité des participants.

8. Durée

Le programme se déroule du midi du premier jour à l'après-midi du dernier jour. Toutefois, des horaires distincts de rendez-vous peuvent vous être donnés suivant que les participants rejoignant le site par leurs propres moyens ou en train, accompagnés par les équipes d'ESCRIME POUR TOUS. Le jour d'arrivée est consacré à votre accueil et à la découverte du site et les activités escrime débutent dès ce premier jour. Le séjour proposera des activités du Lundi après-midi au vendredi après-midi inclus. Le planning prévisionnel ainsi que le projet pédagogique sont remis au participant lors de son inscription.

9. Matériel

Tout le matériel nécessaire à la pratique de l'escrime et de l'équitation est fourni dans le cadre du séjour proposé par ESCRIME POUR TOUS. Les participants peuvent toutefois utiliser s'ils le souhaitent un matériel individuel. Important : tout matériel sportif personnel reste sous la responsabilité du participant ; en cas de vol ou de dommages, la responsabilité d'ESCRIME POUR TOUS ne pourra être recherchée à ce titre. De plus, la responsabilité d'ESCRIME POUR TOUS ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration des effets personnels survenant dans le cadre d'un séjour.

10. Partenaires techniques

ESCRIME POUR TOUS peut faire appel à des partenaires techniques locaux. Ceux-ci sont soigneusement sélectionnés pour leur bonne connaissance de l'environnement de pratique. Ils travaillent dans le respect de notre projet pédagogique garantissant la sécurité et la qualité.

11. Assurances

ESCRIME POUR TOUS a souscrit une assurance en Responsabilité Civile pour le compte de ses stagiaires auprès de la Compagnie MMA par l'intermédiaire de la Fédération Française d'Escrime. Les garanties au titre des Accidents Corporels n'étant pas incluses dans le coût du séjour, et en application de son devoir d'information, ESCRIME POUR TOUS vous encourage vivement à examiner votre couverture personnelle notamment en cas de décès, d'invalidité et d'assistance et à la compléter individuellement par la souscription d'un contrat individuel accident de son choix.

12. Réclamation

Toutes les réclamations doivent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour, accompagnées des justificatifs. Passé ce délai, aucun courrier ne pourra être pris en considération.

13. Informatique

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, envoyez votre demande par courrier à l'adresse ci-dessus. Sauf avis contraire de votre part, ESCRIME POUR TOUS se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS). Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal.

1. Inscription

Les conditions générales d'inscription au séjour de vacances organisé par ESCRIME POUR TOUS sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire, espèces ou chèques vacances). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant d'ESCRIME POUR TOUS impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription. Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un stage ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours. Pour les inscriptions intervenant moins de trente et un (31) jours avant la date du départ, la totalité du prix du programme est due à EPT. Pour les inscriptions à plus de trente et un (31) jours avant la date du départ, un acompte de 30 % du prix du programme est impérativement demandé. La totalité du prix du programme devra être payée au plus tard quinze jours avant le départ. Aucune inscription ne sera enregistrée par EPT sans le paiement de l'acompte correspondant. ESCRIME POUR TOUS se réserve le droit de refuser la présence du stagiaire sur le programme choisi si la totalité du prix du programme n'est pas payée avant la date du départ et conservera les sommes versées au titre des pénalités d'annulation.

2. Conditions d'inscription particulières

A. Dossiers et certificats médicaux

La Participation à un stage organisé par ESCRIME POUR TOUS nécessite pour des raisons de sécurité de demander pour chaque enfant mineur les documents suivants :

- un dossier médical complet et précis
- une autorisation parentale de pratique des soins médicaux ou chirurgicaux.

Les enfants mineurs devront obligatoirement être munis de ces documents pour pouvoir participer au stage. Escrime pour tous se réserve le droit de ne pas accepter d'enfants mineurs sur le centre en cas d'absence de ces documents. Vous trouverez les différents formulaires dans la documentation remise au moment de l'inscription. L'ensemble de ces documents est à remettre au minimum une semaine avant le début du stage, ainsi que :

- un état du dossier UCPA attestant le paiement du stage,
- une photo d'identité.

B. Avance des frais médicaux et frais de recherche et de secours

Les frais médicaux engagés en cas de maladie ou accident et les frais d'ambulance peuvent être avancés par ESCRIME POUR TOUS. En inscrivant un enfant mineur, les parents ou tuteurs acceptent par avance de rembourser l'intégralité de ces sommes avancées.

3. Modification

A. De votre fait

- Avant le départ
Toute demande de modification envoyée à moins de trente et un (31) jours avant la date de départ, pourra être prise en compte (hors transport). Passé ce délai, toute demande de modification est considérée comme une annulation et entraîne l'application des frais d'annulation prévue du chapitre "Annulation". Le renoncement à l'une des prestations incluses dans le programme ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Tout titre de transport émis ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir de la part d'ESCRIME POUR TOUS en cas de non-utilisation.
- Modifications après le départ
Durant le stage, le programme peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

4. Annulation

A. De votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès de : ESCRIME POUR TOUS. Toute demande d'annulation retiendra des frais de pénalités calculés sur le prix total du stage et variant en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après. En cas d'annulation d'un stage réglé en chèques vacances (ANCV), aucun remboursement ne pourra être effectué, le montant perçu sera proposé sous la forme d'un avoir sur un prochain stage.

Frais d'annulation pour les stages avec ou sans transport	
<i>Période avant le début de stage</i>	
<i>Pénalités calculées sur le prix net</i>	
+ de 30 j	10%
entre 30 et 21 j.	25%
entre 20 et 15 j.	50%
entre 14 et 8 j.	75%
entre 7 j. et le jour de départ	100%
en cas d'absence au départ sans annulation préalable	100%